



Achat d'un appartement seule quand on est mariée sous contrat

Par **sb83600**, le **14/03/2016** à **18:39**

Bonjour,

Je vais toucher une somme d'argent par donation de la part de ma mère.

Je souhaite en utiliser une partie (60%) comme apport ds l'achat d'un bien à but locatif.

Je suis mariée sans contrat de mariage.

Je souhaite souscrire un crédit en mon nom unique pour le reste de la somme et non avec mon mari.

Je ne souhaite pas que mon mari investisse à me côtés, je ne souhaite pas non plus qu'il en hérite si nous nous séparons, ni entièrement, ni en partie.

Nous avons 2 enfants mineurs.

Que faire pour ne pas devoir faire un contrat de séparation de bien mais être la seule et unique propriétaire du bien?

Merci

Par **fabrice58**, le **14/03/2016** à **19:05**

Vous ne pouvez être la seule propriétaire que si vous signez un contrat de mariage.

Si vous vous séparez, pour qu'il n'hérite pas de vous, il faut divorcer.